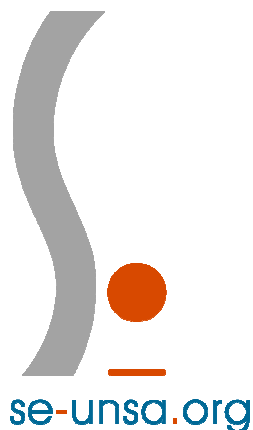


## Déclaration liminaire à la CAPD de Lozère du vendredi 22 décembre 2017



Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPD, nous souhaitons attirer votre attention sur trois points d'actualité.

Tout d'abord ceci : "En France, toutes les sept minutes, une femme est violée ; tous les deux jours et demi, une femme meurt sous les coups de son compagnon ou ex-conjoint ; 220 000 femmes sont victimes chaque année de violences dans le couple." Ces chiffres publiés en 2016, rappellent une réalité de la société à laquelle nous sommes censés préparer nos élèves. Alors que depuis des semaines, un difficile travail collectif s'accomplit pour briser le tabou des violences faites aux femmes et du sexisme ordinaire, il était urgent que le pouvoir politique prenne sa part pour passer d'une mobilisation citoyenne à celle de la République. Le plan présenté par le Président Macron veut impliquer directement l'Éducation nationale par la lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge, contre le cyber-harcèlement et l'accès à la pornographie. Le SE-Unsa accueille positivement ces annonces mais attend que le ministère accompagne les personnels avec des outils, de la formation, du temps pour travailler en équipe et dialoguer avec les familles. Nous attendons que l'intention gouvernementale passe le cap de la seule annonce pour vaincre les obscurantismes qui, en 2014, avaient conduit à l'abandon des ABCD de l'Égalité.

Deuxième point : la direction et le fonctionnement des écoles. Les directrices et les directeurs sont en difficulté pour faire face à leurs missions. Privé.e.s de leur aide administrative qui les soulageait de tâches chronophages, c'est devenu encore plus difficile, plus anxiogène... Autant de situations à gérer pour venir en aide à des personnels exténués. Mais si une aide administrative pérenne est une des pistes, nous considérons qu'il faut aller plus loin désormais. C'est véritablement le statut de l'école qu'il faut mettre à plat, pour donner à l'école sa légitimité et les moyens d'assumer l'ensemble de ses missions ; lesquelles ne cessent de se complexifier, tant sur le plan de l'organisation interne de l'école que de l'animation pédagogique, des relations avec les parents, les partenaires institutionnels ou associatifs. Le Se-Unsa a été reçu cette semaine en audience au ministère, pour ouvrir ce dossier et échanger sur les évolutions qui permettraient de construire des solutions à long terme dans un cadre juridique renouvelé. En attendant, nous continuons d'appeler les directrices et directeurs à prioriser les tâches à destination de la réussite des élèves et à répondre aux demandes administratives quand ils le peuvent.

Troisième point : La place faite aux acteurs du monde éducatif dans les directives ministérielles et locales... Suite à la publication des résultats 2016 de l'étude internationale PIRLS, le ministre répond par un plan axé sur le déchiffrage et la maîtrise du code. Une communication du cabinet ministériel relayée par nos IEN (un « dossier de presse » devrais-je dire) intitulée "Maîtriser le français, une exigence pour la réussite de tous" a été rendue publique le 5 décembre 2017 ; qui voudrait se traduire par la mise en place systématique d'A.P.C (1h par semaine) pour tous les élèves qui rencontrent des difficultés de lecture. A quoi bon bousculer une fois de plus les équipes par ces injonctions de dernière minute quand des organisations spécifiques ont été validées et mises en place depuis septembre, souvent en lien avec le projet d'école ? ... Les textes qui encadrent ces APC n'ont été ni abrogés ni modifiés...

Ces annonces, faut-il le souligner, rencontrent souvent le grand public, à n'en pas douter. Vont-elles pour autant vers l'intérêt des élèves et de leurs enseignants, nous en sommes moins sûrs... Citons par exemple cette récente opposition du ministre au port du voile pour une mère en sortie scolaire ; ou encore cette autre qui érige le « Redoublement » en outil pertinent de remédiation aux difficultés des élèves. Dernière annonce en date : l'interdiction des téléphones portables dans les écoles et les collèges. Nous sommes d'autant plus surpris par cette dernière que l'article L511-5 du code de l'Éducation l'interdit déjà depuis juillet 2010, date à laquelle Jean-Michel Blanquer était alors DGESCO...

Comment ne pas mettre en miroir ces annonces récentes avec le sondage IFOP publié cette semaine qui indique que 83% des français soutiennent le redoublement, 77% approuvent l'interdiction du port du voile pour les mamans qui accompagnent les sorties scolaires ; 94% sont favorables à l'interdiction du portable à l'école. Sur le redoublement, précisons que le ministre en modifie les modalités par décret tout en continuant à dire qu'il faut tout faire pour éviter le redoublement. De quoi donner une image d'exigence et de volonté de rétablir l'autorité des maîtres et des savoirs. Cette stratégie pourrait avoir comme conséquence de relancer la pratique du redoublement alors que ce dont l'école a besoin, c'est de moyens humains et matériels pour progresser dans l'accompagnement plus personnalisé des élèves en difficulté.

Pour revenir à PIRLS 2016, même si les résultats français demeurent juste au-dessus de la moyenne, les performances en compréhension de l'écrit des élèves français en fin de CM1 ont encore baissé. Ce sont les processus de compréhension les plus complexes (interpréter et apprécier) qui ont le plus fortement régressé... A une situation des plus préoccupantes, le ministre annonce un plan hors-sujet selon nous axé

sur un programme « maîtrise de la langue française » qui évacue la question de l'accès au sens et privilégie les apprentissages formels. Le SE-Unsa rappelle que les élèves testés par PIRLS 2016 ont débuté leur scolarité en 2009-2010, sous l'ère Sarkozy : programmes de 2008, suppression de 80 000 postes, réduction de moitié des enseignants spécialisés en R.A.S.E.D., quasi-disparition de la formation initiale et continue... Ce qui a été si facile à démolir est beaucoup plus long à reconstruire ! Nous le répétons, au lieu de changer de cap en permanence, il faudrait laisser du temps aux derniers programmes de 2015, élaborés dans le consensus, en prenant appui sur les travaux de la recherche. Ils sont pourtant remis en cause par des progressions et repères annuels, des soi-disant « ajustements nécessaires ». Là où nous attendions un grand plan de formation initiale et continue ambitieux et inscrit dans la durée, le ministre nous propose neuf heures d'animation pédagogique annuelles, nous sommes très loin du compte... !

Venons-en aux promotions qui sont à l'ordre du jour de cette CAPD : Un nouveau système d'avancement d'échelon avec un nouveau grade et une nouvelle grille d'échelon s'est mis en place au 1er septembre 2017. Les accords signés par l'UNSA Fonction Publique dans le cadre du P.P.C.R. permettent aujourd'hui à nos collègues d'avoir un déroulement de carrière sur 24 à 26 ans en classe normale. Seuls les 6ème et 8ème échelons peuvent être réduits d'une année pour 30% de nos collègues. Auparavant, entre deux collègues, il pouvait y avoir une différence de 11 ans entre le grand choix et l'ancienneté de la classe normale. La différence salariale cumulée atteignait plusieurs dizaines de milliers d'euros. L'évaluation n'est pas encore totalement déconnectée de l'avancement mais un grand pas a été franchi ! .... Le cadrage des "rendez-vous de carrière" avec, en parallèle, l'instauration d'un accompagnement devra revêtir une dimension formative. Le SE-UNSA se félicite que tous les collègues ayant une carrière de 26 ans maximum puissent atteindre la hors classe. C'est la raison pour laquelle, pour les CAPD qui traiteront des passages de grade, le SE-UNSA restera vigilant pour que les avancées du P.P.C.R. ne soient pas remises en cause par l'instauration de barèmes où le « mérite » serait le critère prépondérant. Cette année scolaire est particulière car elle fera coexister un nouveau système d'avancement avec des critères de départage basés sur l'ancien dispositif. Les « rendez-vous de carrière » qui ont débuté cette année concerneront les accélérations de carrière pour la rentrée 2018. À compter de l'année prochaine, ce sera votre appréciation, Monsieur l'Inspecteur d'académie, basée sur l'évaluation des IEN, qui déterminera les 30% d'avancements accélérés. Plusieurs questions se posent encore sur le déroulement de ces rendez-vous de carrière et leurs effets : Quelle harmonisation des pratiques d'évaluation pour éviter les particularismes de circonscriptions ? Quels critères permettront de départager des profils semblables ? Comment seront classés les collègues ? Ces mêmes questionnements quant au classement des collègues promouvables se posent pour les prochaines promotions à la classe exceptionnelle. Nous demandons à être associés à cette réflexion globale...